



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 JUILLET 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 2 JUILLET 2019, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n ^o 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n ^o 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n ^o 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n ^o 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n ^o 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n ^o 6
 <u>Sont aussi présentes :</u>	 Madame Josée Latour	 trésorière
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

19-07-189

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

19-07-190

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-07-191

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2019, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Horaire estival de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts

La MRC de La Haute-Gaspésie a mis en place un projet pilote pour l'été 2019 en ouvrant l'écocentre le dimanche de 8 h à 12 h pour la clientèle résidentielle de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et les TNO. Ce projet pilote se terminera le 15 septembre 2019.

L'horaire habituel de l'écocentre, du 9 avril au 26 octobre, est de 8 h à 17 h, du mardi au samedi. L'écocentre est fermé le lundi.

4.2 Remise des diplômes aux nouveaux pompiers

Le maire mentionne que 14 nouveaux pompiers recevront leurs diplômes demain, le mercredi 3 juillet 2019 à 19 h 30 dans la salle du conseil municipal. Cet événement sera télédiffusé dès le lendemain.

4.3 Fête du bois flotté 2019

Le conseiller Charles Soucy, membre du CADDEC, mentionne que c'est le conte Bonnet rouge de Léon Collin de Tourelle qui sera à l'honneur lors de la Fête du bois flotté qui se tiendra au 1^{er} au 4 août prochain. Gratuit pour les 12 ans et moins, le bracelet "passeport" est en prévente pour 10 \$ jusqu'au 14 juillet prochain. Il donne accès à toutes les activités et tous les spectacles sur le site de la fête et est imperméable (résistant à l'eau). Vous pourrez le porter au poignet tout le weekend sans crainte de l'endommager.

Vous pouvez vous le procurer à l'épicerie Thibault, au dépanneur Pétro-Canada de Sainte-Anne-des-Monts et de Cap-Chat, au dépanneur Couche-Tard Irving, au dépanneur Le Riverin (Esso), au dépanneur Mario Jean, au dépanneur Mont-Louis, au dépanneur JMP de Les Méchins et, à Matane, au dépanneur Esso Le Cristal, au dépanneur du Lac et au Resto Bar Le 21. Il est aussi possible de se le procurer en ligne en ajoutant 1 \$ de frais de transaction. Après le 14 juillet, il sera en vente au coût de 25 \$.

4.4 Eau potable

Le maire mentionne, qu'aux dernières informations, il semble que la demande de levée de l'avis de bouillir pourrait être faite d'ici deux semaines. Il remercie la population de sa patience.

4.5 Départs à la retraite

Le maire souligne le départ à la retraite de cinq employés municipaux en 2019, mesdames Nicole Paquet, Diane Chenel et Hélène Thibeault ainsi que messieurs Jean-Paul Vallée et Carol Dugas.

5.- Administration

5.1 Ouverture à l'interne du poste temporaire 20 semaines par année de préposé de maintenance Loisirs

CONSIDÉRANT la vacance à ce poste, il y a lieu d'ouvrir à l'interne le poste saisonnier temporaire de préposé de maintenance Loisirs 20 semaines par année.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ouvrir à l'interne le poste saisonnier temporaire de préposé de maintenance Loisirs 20 semaines par année.

ADOPTÉE

19-07-192

6.- Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers au 31 mai 2019

Les états financiers au 31 mai 2019 sont déposés devant le conseil, et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

19-07-193

6.2 Approbation des écritures au journal général au 31 mai 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois de mai 2019, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

19-07-194

6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 30 juin 2019

IL EST PROPOSÉ PAR La CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 29798 à 29866, pour un montant de 423 289,49 \$,
- les comptes à payer, chèques n^{os} 29867 à 29981, pour un montant de 452 433,01 \$,
- pour un total de 875 722,50 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

8.- Règlements

8.1 Avis de motion du Règlement 19-889 amendant l'Annexe « A » du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Létourneau qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 19-889 amendant l'Annexe « A » du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

19-07-195

8.2 Adoption du Projet de Règlement 19-889 amendant l'Annexe « A » du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement 19-889 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement 19-889, amendant l'Annexe « A » du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement, soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE

10.- Loisirs

19-07-196

10.1 Mise à niveau de la Maison de la culture – mandat à l'arpenteur-géomètre Christian L'Italien pour plan d'implantation

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes de la Maison de la culture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater l'arpenteur-géomètre Christian L'Italien pour la réalisation d'un plan d'implantation. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711

ADOPTÉE

19-07-197

10.2 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.4.9 à Mario Brien – facture 14041902

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-340 par laquelle le conseil acceptait la soumission de Mario Brien, au prix de 80 785 \$ avant taxes, pour services professionnels en scénographie dans le cadre de la phase 1 du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT la facture 14041902 de Mario Brien inc. au montant de 3 250 \$ plus les taxes.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 2.4.9 de Planigram au montant de 3 736,68 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 3 736,68 \$, taxes incluses, à Mario Brien inc. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

19-07-198

10.3 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.2.3 à Proulx, Savard, Cardin, Ramirez, Julien, Consortium d'architectes

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-338 acceptant la soumission du Consortium Proulx Savard Cardin Ramirez Julien, au prix de 130 000 \$ avant taxes, pour services professionnels en architecture pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT la facture PSCRJ-19101 du consortium d'architectes au montant de 7 840 \$ avant taxes.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement 2.2.3 de Planigram.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 9 014,04 \$, taxes incluses à Proulx, Savard, Cardin, Ramirez, Julien, Consortium d'architectes. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

- 19-07-199 10.4 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.3.4 à FNX-Innov

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-339 acceptant la soumission de Les Consultants S.M. inc., au prix de 64 300 \$ avant taxes, pour les services professionnels en ingénierie structure, civil, mécanique et électricité qui sera responsable de la conception des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT l'acquisition du Groupe S.M. inc. par FNX-Innov.

CONSIDÉRANT la facture 367583 de FNX-Innov au montant, avant taxes, de 19 276 \$.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 2.3.4 de Planigram au montant de 13 640,63 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 22 162,58 \$, taxes incluses, à FNX-Innov. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

- 19-07-200 10.5 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement à R3D Conseil inc. – facture 024932

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-263 acceptant la soumission du Consortium R3D – Planigram, au prix de 149 700 \$, plus les taxes, pour la gestion du projet de rénovation et mise aux normes de la Maison de la culture et de la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne.

CONSIDÉRANT la facture 024932 de R3D Conseil inc. au montant de 8 982 \$ avant taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 10 327,06 \$, taxes incluses, à R3D Conseil inc. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

- 19-07-201 10.6 Mise à niveau de la Maison de la culture – acceptation d'une soumission pour services en géotechnique

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions pour services en géotechnique (contrôle qualitatif au chantier) dans le cadre du projet de mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT que monsieur Alexandre Coulombe d'Englobe a confirmé le maintien de sa soumission datant de février 2019 pour la surveillance géotechnique malgré le délai.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission présentée par Englobe au montant, avant taxes, de 9 641 \$ pour services en géotechnique dans le cadre du projet de mise aux normes de la Maison de la culture. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

19-07-202

10.7 Mandat au CADDEC – gestion du projet de mise en valeur du patrimoine folklorique de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT que le CADDEC est gestionnaire de la Fête du bois flotté depuis 2009 ainsi que de la réalisation du documentaire Ex-Voto; deux projets culturels importants pour Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT la gestion de la mise en place du circuit des sculptures avec le parcours sonore et la station d'écoute interactive ayant permis au CADDEC d'être reconnu par le ministère de la Culture et des Communications afin de déposer des demandes dans le cadre de programmes en lien avec le patrimoine culturel.

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du premier budget participatif de la Ville, le projet présenté par le CADDEC, visant la poursuite de l'installation du circuit des sculptures avec le parcours sonore du côté sud du jardin, a été sélectionné par la population.

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications prévoit une ouverture de projet est prévue à l'automne en lien avec la mise en valeur du patrimoine immatériel par la technologie numérique, ce qui correspond à ce qui est fait à Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT que des sommes sont réservées dans le cadre de l'entente de développement culturel pour le développement du volet patrimoine jusqu'en 2020 et que la prochaine entente triennale devrait réserver les mêmes sommes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le CADDEC soit mandaté à titre de gestionnaire de la poursuite du projet de mise en valeur du patrimoine folklorique et de lui transférer les sommes réservées à l'entente culturelle.

ADOPTÉE

19-07-203

10.8 Programme Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine – embauche d'une stagiaire, madame Allison Servant

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-051 autorisant une demande d'aide financière au programme *Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine* pour offrir un stage à un(e) diplômé(e) dans une carrière vouée au patrimoine.

CONSIDÉRANT une contribution de Jeunesse Canada au travail de 10 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser :

- l'embauche de madame Allison Servant comme stagiaire dans la réalisation des projets à saveur patrimoniale et culturelle pour une période de 23 semaines à partir du 2 juillet 2019;
- une participation financière de la Ville de 6 664 \$.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

19-07-204

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 50.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
